

DES CONSEILS DE L'AGRICULTURE

ET DE L'INDUSTRIE.

Au-dessous du gouvernement qui doit présider à la haute direction de tous les besoins , de tous les intérêts moraux et matériels de la société, on a compris la nécessité d'éclairer la marche des grands conseils politiques de l'Etat par des corps secondaires, qui auraient pour but de manifester la vie du pays, dans ses diverses fonctions.

Ainsi, l'unité politique de la représentation nationale repose, d'étage en étage, sur les assemblées inférieures du département, du conseil d'arrondissement et de la commune. Chacun de ces conseils recueille la vie publique; et la porte au cœur, qui résume tout l'ensemble du système politique et administratif.

La vie intellectuelle se manifeste par les Académies provinciales, l'Institut et la forte organisation de l'Université.

L'industrie et l'agriculture possèdent également des organes spéciaux, dont la mission est de transmettre au gouvernement central l'expression de ses besoins. Seulement, cette représentation est incomplète, aussi bien pour l'industrie que pour l'agriculture.

Maintenant que l'édifice social s'appuie sur la souveraineté de tous, il faut élargir aussi les conseils secondaires qui gravitent autour du pivot de l'unité nationale. Dans l'ordre politique, le principe nouveau a été admis pour les assemblées de département et pour les communes. L'autorité de ces conseils s'est accrue de l'ascendant moral qui peut seul obtenir, dans toute sa plénitude, le concours de toutes les volontés.

On a également développé les bases des chambres de commerce et des conseils des arts et manufactures. Les *Notables*, cette aristocratie commerciale, que créait un arrêté de préfecture, ont disparu avec la monarchie. Le droit de tous les patentés à l'élection de leurs représentants spéciaux a été reconnu ; l'influence, la considération de ces conseils a certainement grandi, depuis qu'ils reposent sur cette assise plus large.

Le conseil des prud'hommes a reçu aussi une assiette plus démo-